



**VILLE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 10 juin 2026**

Délibération n° DEL 2026 0085

L'an deux mille vingt six, le dix juin à 19 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :
jeudi 04 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice :
33

Date de publication en ligne :
16/06/2026

Étaient présents :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Brigitte FROMAGET, Monsieur Jacky ROME, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Joris RIVORY, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Valérie BELLUT, Madame Claire MICHEL-MAZIERE, Monsieur Stéphane LAC, Madame Corinne BERNARD, Madame Séverine BONCOMPAIN, Monsieur Samir BOUSSIKLI, Madame Sandrine GOUDARD-COL, Monsieur François CHATAING, Madame Chloé BOURDELAIN, Monsieur Cédric DINIS, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde MOUCHON-SICARD, Monsieur Enzo CHARITAT, Monsieur Baptiste WAUQUIEZ, Monsieur Abdelhak AGHZAF, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Saloua EL AAZZOUZI, Monsieur Fabien SURREL, Madame Chloé ALIBERT, Madame Naziha BOUACHMIR

Ont donné procuration :

Monsieur Jean-François EXBRAYAT à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Roland LONJON à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Xavier RIFFARD à Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Brigitte FROMAGET

Secrétaire de séance : Marlène LASHERME

La séance a été levée à : 22H30

Rédacteur : Catherine MALAVAL Administration des Services Techniques
Affaire suivie par : Nicolas SANIAL

<u>Objet</u> :	Conventions de déneigement : renouvellement et autorisation de signer une convention avec le lotissement Le Clos de Compostelle
-----------------------	---

Rapporteur : Sandrine GOUDARD-COL

Les services du Centre Technique Municipal assurent le déneigement des voies de circulation durant la période hivernale. Ils sont sollicités par des représentants de lotissements et des professionnels pour traiter leurs voies de desserte.

Plusieurs conventions sont arrivées à terme et doivent être renouvelées pour 5 ans. Elles concernent les lotissements suivants :

- « Les Terrasses du Riou »,
- « Les Salliens I »,
- « Le Chouveyre-Bas »,
- « Les Pins »

et des sites publics comme :

- « La déchetterie du Puy-en-Velay » située sur la zone de la Pépinière,
- « Le Centre de secours du SDIS » à Taulhac.

Une demande supplémentaire a été reçue pour le « Le Lotissement du Clos de Compostelle » sis rue Clos de Compostelle au Puy-en-Velay.

Ces conventions sont passées à titre gratuit.

À titre payant, la clinique BON SECOURS règle un montant forfaitaire de 1 500 € net de taxe (révisable annuellement).

Les conventions annexées à cette délibération détaillent les modalités techniques régissant ces prestations.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Numérique - Vie étudiante du 29/05/2026

A reçu un avis favorable en Commission Qualité de Vie - Urbanisme - Environnement du 26/05/2026

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** la passation de conventions de déneigement pour une durée de 5 ans avec les représentants des lotissements : « Les Terrasses du Riou », « Les Salliens I » « Le Chouveyre-Bas », « Les Pins », « Le Clos de Compostelle », avec les professionnels : « Déchetterie du Puy-en-Velay », « poste de secours du SDIS » et « Clinique Bon secours »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions de déneigement annexées à la présente délibération avec les représentants des lotissements : « Les Terrasses du Riou », « Les Salliens I » « Le Chouveyre-Bas », « Les Pins », « Le Clos de Compostelle », avec les professionnels : « Déchetterie du Puy-en-Velay », « poste de secours du SDIS » et « Clinique Bon secours »,
- **INSCRIT** Cette recette au budget concerné à l'imputation prévue à cet effet.

VOTE : UNANIMITÉ

Signé le 10 juin 2026,
Le Secrétaire de séance,
LASHERME Marlène,
Adjointe au Maire.

Fait au Puy-en-Velay, le mercredi 10 juin
2026